

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DE L'UNION AFRICAINE SUR LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL
Doc. Assembly/AU/4(XXXI)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur la question du Sahara occidental ;
2. **FELICITE** le Président de la Commission pour les initiatives qu'il a prises en exécution du mandat que lui a confié la Conférence de l'Union au terme du paragraphe 6 de la décision Assembly/AU/Dec.653(XXIX) adoptée lors de sa 29^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba (Éthiopie), du 3 au 4 juillet 2018, y compris les consultations menées avec les autorités marocaines et sahraouies, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment les pays voisins et les Nations unies, et **EXPRIME SON APPRÉCIATION** au Président de l'Union, le Président Paul Kagame, pour les consultations qu'il a menées sur la question du Sahara occidental;
3. **RÉITÈRE SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans le conflit du Sahara occidental et aux conséquences qui en résultent sur le terrain et au niveau de la région, ainsi que face à son impact sur le fonctionnement de l'UA et la mise en œuvre de ses priorités;
4. **SOULIGNE** la nécessité de redoubler les efforts pour sortir de l'impasse actuelle dans le processus de négociation et trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux décisions pertinentes de l'Union africaine et aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. A cet égard, la Conférence **APPELLE** les parties au conflit à reprendre d'urgence les négociations sans conditions préalables et de bonne foi, sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies, dont le Conseil de sécurité est saisi de la question ;
5. **CONVIENT DE LA NECESSITE** pour l'UA de contribuer activement à la recherche d'une solution, à travers un soutien renouvelé aux efforts menés par le Secrétaire général des Nations unies et son Envoyé personnel. A cet égard, la Conférence:
 - a. **DÉCIDE** d'établir un mécanisme africain comprenant la Troïka de l'UA, à savoir les Présidents sortant, en exercice et entrant de l'UA, ainsi que le Président de la Commission, pour apporter un soutien efficace aux efforts conduits par les Nations unies, et ce en encourageant les parties à faire preuve de flexibilité, en mobilisant un appui aussi large que possible aux efforts que mènent les Nations unies et en réfléchissant, en étroite consultation avec les Nations unies, sur le contenu du compromis souhaité. Ce mécanisme fera régulièrement rapport sur l'exécution de son mandat à

la Conférence de l'Union et, en tant que de besoin, au Conseil de paix et de sécurité au niveau des chefs d'État et de Gouvernement. La Conférence **DÉCIDE** que la question du Sahara occidental ne sera abordée que dans ce cadre et à ce niveau;

- b. **DEMANDE** au Président de la Commission d'engager les consultations requises pour la réactivation du Bureau de l'UA à Laayoune auprès de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, afin de faciliter la coordination opérationnelle avec les Nations unies;
 - c. **LANCE UN APPEL** à tous les États membres de l'UA, en particulier les pays voisins, pour qu'ils soutiennent les efforts conduits par les Nations unies;
6. **EXPRIME SA DETERMINATION**, alors que des efforts sont en cours pour trouver une solution au conflit, à assurer que la mise en œuvre de l'agenda de l'UA, en particulier le processus d'intégration et les partenariats y relatifs, ne soit nullement entravée par la situation qui prévaut s'agissant du Sahara occidental;
7. **PRIE** le Président de la Commission de transmettre cette décision aux parties, ainsi qu'aux Nations unies et aux autres acteurs concernés ;
8. **DÉCIDE** de rester saisie de la question.